

N°	ACTIONS	STATUT
1	Poursuivre le suivi des travaux de mise en œuvre du virement SEPA instantané au niveau bancaire.	Réalisé
2	Adapter tous les terminaux de paiement électronique aux cartes à autorisation systématique et permettre l'acceptation de celles-ci auprès des commerçants.	Réalisé
3	Favoriser l'acceptation par les commerçants du paiement sans contact et des paiements par carte à partir de 1 euro. Équiper tous les terminaux de paiement électronique de la fonction sans contact d'ici à 2020 (poursuite de la première stratégie nationale).	Réalisé
4	Élargir le champ des professions acceptant les paiements par carte ou d'autres moyens de paiement électroniques.	En cours
5	Étudier les possibilités d'incitations fiscales pour développer l'acceptation de la carte de paiement pour les adhérents de centres de gestion agréés.	Abandonné
6	Étudier les possibilités de synergie des circuits monétiques et des circuits SEPA, notamment au niveau de l'acceptation, mais également pour l'autorisation ou l'authentification.	Réalisé
7	Soutenir le développement de solutions de paiement communautaires multi-instruments, à même d'offrir des parcours clients harmonisés indifféremment des instruments sous-jacents (par exemple la carte, le virement instantané).	Réalisé

8	Encourager l'interopérabilité (sur base de standards) ou l'interconnexion des solutions de paiement et des portefeuilles électroniques existants, inclure ces deux objectifs au sein des projets en devenir.	En cours
9	Soutenir l'adoption du virement SEPA instantané dans la relation B2C (<i>business-to-consumer</i>) (remboursement de frais, règlement des sinistres des assurances, etc.) et B2B (<i>business-to-business</i>) (paiement de facture, etc.) par les entreprises.	Réalisé
10	Promouvoir la diffusion de la norme européenne sur la facturation électronique.	Réalisé
11	Accompagner la mise en œuvre de la non-impression systématique des tickets de caisse et bons d'achat.	En cours
12	Poursuivre les travaux portant sur le virement référencé et l'utilisation le cas échéant de champs harmonisés.	Fusionnée avec l'action 16
13	Favoriser une dématérialisation de l'ensemble de la chaîne des paiements : facture électronique, mais aussi étude sur les autres étapes à dématérialiser (par exemple le ticket de caisse).	Réalisé
14	Soutenir le déploiement de PayFiP.	Réalisé
15	Évaluer la possibilité d'une baisse des plafonds d'acceptation du chèque pour les paiements aux entités publiques	En cours
16	Étudier le développement et l'adoption de messages	Réalisé

	<p>« <i>Request-to-pay</i> » afin de créer de nouveaux usages des instruments SEPA (notamment en remplacement du chèque B2B, cf. partie I.1.3, ou pour une utilisation dans le contexte de factures électroniques), et étudier le rôle moteur que pourraient avoir les entités publiques dans leur diffusion.</p>	
17	<p>Encourager les entités publiques à adopter l'utilisation de moyens de paiement électroniques modernes : virement SEPA instantané dans ses relations avec les usagers (régularisation, règlement des aides publiques, etc.), virement référencé (cf. point précédent « <i>Request-to-pay</i> » également).</p>	Réalisé
18	<p>Soutenir le développement de solutions de paiement P2P (<i>peer-to-peer</i>) communautaires s'inscrivant dans une perspective européenne.</p>	Réalisé
19	<p>Explorer d'éventuelles mesures permettant de soutenir le développement des solutions de paiements P2P électroniques.</p>	Réalisé
20	<p>Établir un référentiel de sécurité pour les dispositifs d'authentification biométriques.</p>	En cours
21	<p>Accompagner les acteurs de marché dans l'adaptation de leurs procédures d'authentification forte aux exigences de la DSP2.</p>	Réalisé
22	<p>Lancer des travaux de clarification du cadre juridique applicable à l'utilisation des techniques biométriques.</p>	En cours
23	<p>Organiser l'utilisation harmonisée de <i>proxies</i> pour l'IBAN, notamment dans le</p>	En cours

	cadre du paiement mobile (virements), en lien avec les projets européens en cours (<i>SEPA Proxy Lookup</i>)	
24	Définir des recommandations de protection des données de paiement par les commerçants, en lien avec la mise en œuvre du règlement général sur la protection des données (RGPD).	Réalisé
25	Encourager l'adoption par les commerçants de solutions de paiement agréées en matière de sécurité.	Réalisé
26	S'assurer de la cohérence des dispositifs législatifs français et européens traitant de la sécurité des données de paiement (DSP2, RGPD, directive NIS, etc.).	Réalisé
27	Étudier les pistes de réflexion pour une meilleure sécurisation des solutions de paiement mobile.	En cours
28	Soutenir les actions visant à une meilleure coordination européenne de prévention de la fraude sur les paiements SEPA.	En cours
29	Étudier les pistes pour de nouveaux instruments de prévention de la fraude en temps réel, appuyée notamment sur des technologies innovantes comme l'intelligence artificielle (IA) ou le <i>Big data</i> .	Réalisé
30	Concevoir une charte permettant de mieux inclure les besoins des personnes en situation de handicap dans le développement des nouvelles solutions de paiement.	En cours

31	Mieux représenter les associations de personnes en situation de handicap au sein des instances nationales (cf. point III.2.2).	En cours
32	Lancer une étude sur l'accès aux moyens de paiement électroniques afin d'identifier d'éventuelles lacunes en matière d'inclusion sociale	En cours
33	Poursuivre les travaux sur les API bancaires, en lien avec la mise en œuvre de la DSP2 afin de promouvoir une utilisation large des API dans le domaine des paiements.	Réalisé
34	Soutenir les initiatives en matière d'API commerçants (notamment pour aboutir à des « solutions d'acceptation universelle de paiement ») pour harmoniser les parcours clients et permettre l'acceptation facilitée de différentes solutions de paiement électroniques.	Réalisé
35	Étudier les pistes de valorisation de l'expertise du secteur des paiements pour l'identification et l'authentification numérique, en lien avec les initiatives existantes (FranceConnect notamment).	Réalisé
36	Étudier les leviers de diffusion des dispositifs de lutte contre la fraude documentaire (de type cachet électronique visible) auprès des entreprises, de manière à lutter plus efficacement contre les risques d'usurpation d'identité liées aux opérations bancaires.	En cours
37	Engager et soutenir auprès des collectivités et avec les acteurs privés un dialogue multipartite pour mettre en œuvre l'« <i>open payment</i> » dans le domaine des transports publics.	En cours

38	Identifier des domaines d'application prioritaires – en plus du transport – pour l'expérimentation de solutions de type « <i>open payment</i> ».	En cours
39	Aider à la clarification du cadre juridique applicable en matière d'IA et de <i>Big data</i> appliqué aux données de paiement, en lien avec les autorités compétentes.	En cours
40	Soutenir l'émergence d'applications sécuritaires de l'IA et du <i>Big data</i> pour la prévention de la fraude (cf. point I.2.3).	En cours
41	Lancer une réflexion prospective sur les modalités des paiements dans le cadre de l'« Internet des objets » (définition des flux, partage des responsabilités, etc.).	Réalisé
42	Continuer d'accompagner la migration des acteurs de la chaîne des paiements vers des solutions IP (<i>Internet protocol</i>).	Réalisé
43	Sensibiliser et inciter les acteurs du plan « Action cœur de ville » en particulier les commerçants, à déployer des moyens de paiement innovants.	En cours
44	Inscrire dans les objectifs du plan « Action Cœur de Ville » un volet modernisation des paiements.	En cours
45	Mobiliser la filière pour formuler une proposition de « Grand défi » à l'occasion de la troisième vague qui sera étudiée par le Conseil de l'innovation en 2019.	Abandonné
46	Fédérer le secteur des <i>start-up</i> dans le domaine des paiements autour d'une	Abandonné

	communauté labellisée par la <i>French Tech</i> .	
47	Stimuler la candidature de Fintechs du domaine des paiement aux appels à projets collaboratifs financés par les Programmes d'investissements d'avenir.	Abandonné
48	Accompagner les <i>start-up</i> du domaine des paiements vers les appels à projets européens, notamment le projet pilote du Conseil européen de l'innovation.	Abandonné
49	Poursuivre l'analyse des interdépendances du marché européen des paiements, notamment vis-à-vis des acteurs extra-européens.	Réalisé
50	Après les avoir identifiées, examiner la mise en œuvre d'une politique de localisation des données critiques de paiement en Europe.	Réalisé
51	Approfondir les questions de sécurité posées sur la gestion des <i>tokens</i> et de toute autre donnée similaire, notamment en lien avec les problématiques de la CNIL quant aux données personnelles et à l'application du règlement européen en assurant la protection.	En cours
52	Soutenir les travaux européens en faveur de la réalisation d'un <i>SEPA for cards</i> .	Réalisé
53	Contribuer aux travaux d'harmonisation et standardisation dans le domaine de la carte.	En cours
54	Étudier les modalités juridiques et organisationnelles d'une fusion du CNPS et de l'Observatoire de la sécurité des	Réalisé

	<p>moyens de paiement (OSMP) et proposer un schéma de fonctionnement général, incluant présidence, composition et groupes de travail.</p>	
55	<p>Ajuster la composition du CNPS et de l'OSMP pour les rendre plus représentatifs du marché et des utilisateurs.</p>	Réalisé
56	<p>Établir un lien plus régulier avec les comités des paiements des grandes communautés européennes (Allemagne, Italie, Espagne) et organiser des échanges réguliers avec ceux-ci sur les sujets identifiés au sein de la stratégie nationale.</p>	En cours